



Compte-rendu de l'Assemblée Générale OCCE

Le mercredi 20 février 2019

à la Ferme de l'Horloge, 16 rue Pierre Timbaud à Gennevilliers

Une seule convocation de l'Assemblée Générale a été adressée pour le mercredi 06 février à tous les membres du Conseil d'Administration et tous les adhérents des coopératives scolaires et foyers socio-éducatifs.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté d'un établissement ou d'un autre membre.

➤ Présents :

Personnel du Siège départemental

Abdramane Bathily, Comptable de l'AD OCCE 92
 Laure Dalmard, Secrétaire de l'AD OCCE 92

Présents

Pierre Appy,	Vice-Président de l'OCCE 92 qui assurera la présidence de l'AG 2019		
Estelle Azuelos,	Vice-Présidente de l'OCCE 92 + Présidente des DDEN 92		
Patrick Magnier,	Animateur départemental OCCE Enseignant détaché		
Florence Lanchon,	Secrétaire Général Adjointe + Coordinatrice nationale OCCE Ecole bienveillante		
Jean-Pierre Labarre,	Trésorier		
Philippe Lapôtre,	Membre CA		
Florence Alouadi	EE Renaudel B	Montrouge	236 adhérents Membre CA
Stéphane Bloret	EE Berthelot	Montrouge	256 adhérents Membre CA
Maryvonne Audren	Conseillère pédagogique à Clamart		Membre CA
Daniel Grandamme,	Membre CA		
Hélène Guervenou	Henri Wallon	Bagneux	372 adhérents
Chrystelle Jaures	Henri Wallon	Gennevilliers	236 adhérents
Perrine Jego	Simone Weil	Asnières	310 adhérents
Annick Jacob	Pierre Brossolette	Meudon	410 adhérents
Samuel Trébert	EM Jean Lurçat	Gennevilliers	177 adhérents
Sophie Martin	EE Henri Barbusse	Malakoff	264 adhérents
Elisabeth Dobozy	EE Marsault	La Garenne Colombes	414 adhérents
Emmanuelle Pauliac	EE Jean Lurçat	Gennevilliers	473 adhérents
Sylvie Morel	EM Louise Michel	Gennevilliers	178 adhérents
Laure Kermorgant	EE Berthy Albrecht	Suresnes	468 adhérents
Evelyne Batt	EE Flachot	Asnières	481 adhérents
Fabrice Dubois	EE Anatole France	Gennevilliers	406 adhérents

Etablissements représentés (membres hors CA) :

Renaudel A	Montrouge	246 adhérents
Aristide Briand	Montrouge	356 adhérents
EE les Rochers	Clamart	465 adhérents
EM Jules Verne	Chatenay	291 adhérents
EM Les Rochers	Clamart	181 adhérents
EP Jean Monnet	Clamart	609 adhérents
EM Galliera	Clamart	235 adhérents

Excusés et absents

<i>Raymond Tomczak,</i>	<i>Président de l'OCCE 92</i>
<i>Frédéric Harsant,</i>	<i>Secrétaire Général</i>
<i>Muriel Amiot,</i>	<i>Secrétaire Générale Adjointe</i>
<i>Muriel Ravissac,</i>	<i>Membre CA</i>
<i>Charlotte Padilla,</i>	<i>Membre CA</i>
<i>Véronique Cachera,</i>	<i>Membre CA</i>
<i>Christiane Canu</i>	<i>Membre CA</i>
<i>Brigitte Sornette</i>	<i>Membre CA</i>

**Le nombre de voix a évolué en cours de séance en fonction des arrivées et des départs.
Se référer aux résultats des votes qui seront joints au présent document.
Nombre de mandats recensés en tout en début de séance : 7093**

Ouverture des travaux à 14h10

Pierre APPY préside l'AG

Le secrétariat de séance sera assuré par Emmanuelle Pauliac et Florence Alouadi

**Pierre APPY rappelle l'hospitalisation de notre Président Raymond TOMCZAK.
L'assemblée lui adresse tous ses vœux de rétablissement.
En raison de cette absence il n'est pas prévu de Rapport Moral cette année.**

*Pierre APPY remercie la municipalité de Gennevilliers qui nous accueille une nouvelle fois dans ce magnifique local appelé à accueillir le futur Musée de l'Ecole Publique.
Il remercie les participants et ceux qui se sont excusés.*

Bureau de vote

Afin de constituer le bureau de vote il sollicite 4 personnes de l'assemblée qui acceptent de devenir scrutateur, dont au moins un membre du CA non sortant.

Se portent volontaires : Mmes Jacob, Estelle Azuelos (CA), Hélène Guervenou et M. Philippe Lapôtre (CA). Philippe Lapôtre accepte de présider le bureau de vote.

**Nous votons à l'unanimité (4308 mandats) que les votes se fassent à main levée
sauf l'élection des membres du CA qui se fera à bulletin secret.**

Le Président a veillé à déposer les documents statutaires :

- ❖ Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux établissements,
- ❖ La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- ❖ Les statuts de l'association,
- ❖ La feuille de présence à l'assemblée,
- ❖ Le bilan agrégé, le compte de résultat et l'annexe qui agrège les CRF reçus (622 sur 631) au siège de

l'exercice clos le 31 août 2018,

- ❖ Les comptes annuels du siège de l'AD92 de l'exercice clos le 31 août 2018,
- ❖ Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,
- ❖ Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,
- ❖ Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce,
- ❖ Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président a vérifié que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du CA, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

Pour information ces documents ont été mis en ligne sur le site internet de l'association : www.occe92.net

Le président de séance ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 mars 2018

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 mars 2018

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (4308 voix)

Compte-rendu d'activité 2017/2018 de l'AD92, présenté par Patrick Magnier :

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité et entendu le commentaire de Patrick Magnier à ce sujet, approuve les termes de ce rapport

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. 5382 voix)

Projet d'activité 2019-2020 présenté par Patrick Magnier:

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale approuve les termes de ce rapport

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5382 voix)

Compte-rendu financier 2017/2018 présenté par Jean-Pierre Labarre

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, après avoir entendu les commentaires du Trésorier **approuve les comptes annuels agrégés de l'AD92** concernant l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir :

+ un excédent de 4 358,84€ pour le siège départemental

+ un excédent de 117 869,61€ pour les comptes des coopératives et foyers agrégés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5382 voix)

Affectation des résultats.

Résolution n°5 : L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos comme suit :

- + affectation du résultat du siège départemental, soit 4 358,84€ au fonds associatif, dans son intégralité.
- + affectation du résultat de chaque coopérative agrégée, soit 117 869,61€ pour les coopératives et foyers agrégés, dans le compte « report à nouveau » de chaque coopérative.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5382 voix)

Montant de la cotisation 2019/2020

Résolution n°6 : Le Conseil d'Administration de l'OCCE92 propose une augmentation de 0,05€ de la cotisation soit 1,70€ pour 2018/2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5146 voix Pour et 236 Abstentions)

Projet de budget 2019/2020

Résolution n°7 : L'Assemblée générale, après avoir eu connaissance du projet de budget pour 2019 /2020 présenté par le Trésorier, approuve ce budget.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5991 voix)

Rapport du Commissaire aux comptes

Résolution n°8 : L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes selon les conventions de l'article L.612-5 du Code du Commerce, approuve les Conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (5991 voix)

Tirage au sort des coopératives et foyers qui seront contrôlés en 2019

A ces établissements il conviendra d'ajouter ceux que le cabinet Audit France nous a demandé de visiter pour 2019.

COOP	Etablissement	Commune
2023	EE Albert Petit	Bagneux
1044	EM Gallieni	Boulogne Billancourt
1057	EM Jean Jaurès	Châtillon
1075	EM du Jardin Parisien	Clamart
2100	EE Victor Hugo B	Clichy
6104	EMP Les Tilleuls	Clichy

1271	EM Denis Papin	Colombes
1345	EM Théophile Gautier	Courbevoie
1114	EM Gaston Ramon	Garches
2099	EE Joliot-Curie	Gennevilliers
2101	EE Anatole France	Gennevilliers
2316	EE Saint Exupéry	Issy les Moulineaux
1151	EM Paul Bert	Malakoff
1176	EM Henri Wallon	Nanterre
2347	EE La Fontaine	Nanterre
2357	EP Elsa Triolet	Nanterre
2283	EE Achille Peretti	Neuilly sur Seine
1197	EM Félix Pyat	Puteaux
2296	EE Les Blagis	Sceaux
5104	Lycée Lakanal	Sceaux
1331	EM Les Bruyères	Sèvres
2339	EE les Bruyères	Sèvres
6043	IMP Claire Girard	Sèvres

L'IME Solfège tiré au sort ne sera pas contrôlé puisqu'il s'agit d'un nouvel établissement, mais recevra une visite de courtoisie pour faire un point avec les mandataires sur la mise en place du foyer.

Election du 1/3 renouvelable des membres du Conseil d'Administration

Résolution n°10

L'Assemblée générale constate :

- + que Michel Tendron ne se représente pas.
- + que Christiane Canu, Muriel Amiot, Daniel Grandamme, Charlotte Padilla, Brigitte Sornette et Raymond Tomczak membres sortants du CA se représentent.
- + que Laure Dalmard et Emmanuelle Pauliac se présentent comme nouvelles candidates.

Ce sont donc 8 candidats qui figurent sur les bulletins de vote.

La séance est suspendue pour réaliser ce vote.

Cette résolution est mise aux voix par vote à bulletins secrets

Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à l'unanimité (6745 voix) :

Muriel Amiot, Emmanuelle Pauliac, Christiane Canu, Laure Dalmart, Daniel Grandamme, Charlotte Padilla, Brigitte Sornette et Raymond Tomczak (renouvelables en 2022)

Nous serons donc 24 administrateurs pour 24 postes possibles

Clôture de l'Assemblée générale

Il est 16h30, l'ordre du jour étant épuisé, Pierre Appy clôt l'Assemblée générale.